

nous avons hazardé en calculant sur 4,000 Oposans avec d'autant plus de raison, que les signatures de Québec sur la dernière Adresse ne paraissent point dans celle de 1784.

C'est ainsi, My Lord, que pour anéantir les assertions des Partisans de la Réforme, nous avons employé leurs propres Calculs, dont nous sommes bien éloignés d'approuver la justesse, et dont l'exagération est évidente par l'état actuel de cette Province.

Il ne nous reste plus qu'à développer à Votre Excellence, les sentimens de nos cœurs, qui sont ceux de tous les Canadiens attachés à la Patrie et au Gouvernement Britannique ; des sujets qui se sont montrés fidels dans des circonstances non équivoques ne craindront point de dire la vérité dans ce moment critique, qui peut-être décidera le sort de cette Province. Une Assemblée Provinciale en Canada ne convient point, par les conséquences dangereuses qui en résulteront.

Nous dirons, My Lord, avec confiance à Votre Excellence, que l'abrogation de plusieurs de nos Loix, et l'altération, quant aux formes qui, souvent, et trop souvent, en ont détruit les fonds, trop précipitamment faites depuis le Bill de Québec, nous ont allarmé ; que c'est un des motifs qui ont engagé les Canadiens à représenter aux pieds du Trône, dans l'intention seulement de remédier à ces inconvéniens. Vou-
lant éviter de tomber dans le plus grand malheur, nous osons nous reposer sur la bienfaisance de Votre Excellence, qui nous a si longtems protégé, et espérer que vous voudrés bien vous intéresser auprès de Sa Très Excellente Majesté et Son Auguste Parlement, pour obtenir la permission de rétablir toutes abrogations précipitées de nos Loix, et arrêter toutes altérations ultérieures et futures. Nous espérons que le Conseil Législatif se renfermera à l'avenir dans des limites stricts, ne publiera, en conséquence du onzième paragraphe de l'Acte de Québec, que des ordonnances pour la police, le bonheur et le bon Gouvernement de cette Province, et ne
fera